

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 JUILLET 2019

Etaient Présents 44 titulaires, 1 suppléante, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CAS AUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIAN TA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Marylise BISTUE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Evelyne BALLIHAUT
	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	David MIRANDE	à	Pierre ARTIGUET
	Michel NOUSSITOU	à	Etienne SERNA
	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIAN TA
	Bernard UTHURRY	à	Marylise BISTUE
	Aurélié GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Pierre CASABONNE (excusé), Joseph LEES (excusé), Cédric PUCHEU (excusé), Jacques NAYA (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Jean-Etienne GAILLAT (excusé), Robert BAREILLE (excusé), Anne BARBET (excusée), Alain CAMSUZOU, Michel CONTOU-CARRERE, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 01-190710-ADM-

AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (APGL) : MODIFICATION DE L'ADHESION

M. MORA rappelle que par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Communautaire avait décidé d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour l'ensemble de ses services.

Il avait alors été précisé que la formule d'adhésion à l'APGL est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée. Symétriquement, la collectivité peut se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Il s'avère que l'adhésion au service « Voirie et Réseaux Intercommunal », initialement réalisée pour permettre de poursuivre les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement engagés par les anciennes Communautés de Communes de la Vallée de Barétous et de Josbaig, n'ayant plus à ce jour d'utilité pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn, il est proposé de la retirer.

Ce retrait prendra effet au 1^{er} janvier 2020. Il représentera une économie de plus de 3 000 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de modifier l'adhésion de la communauté de communes à l'APGL, en retirant le service « Voirie et Réseaux Intercommunal » à effet du 1^{er} janvier 2020,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 juillet 2019

Suit la signature

Affiché le 15.07.19

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/07/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/07/2019